

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 4
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 06/12/2016

Le 12 décembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Roger CHORIER (remplace Marie Jeanne BEGUET), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET (Remplacée par Roger CHORIER), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Raymond MOUSSY (Remplacé par Marie-Christine THEVENET), Pierre PERNET, Frédéric VALLOS.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Christine FORNES

OBJET : FINANCES - Terrain DUQUEINE - Transfert du budget zones d'activités au budget Immobilier d'entreprises.

Mme Brigitte COULON, 1^{ère} Vice-Présidente chargée des Finances, rappelle que la communauté de communes a acheté et aménagé les terrains de la première tranche de la ZAC de Civrieux.

Cet aménagement, comprenant le terrain sur lequel la communauté de communes a construit le bâtiment de la société DUQUEINE, est retracé dans le budget aménagement des zones d'activités.

Par ailleurs, la communauté de communes a loué par bail à la société DUQUEINE l'ensemble immobilier comprenant terrain et bâtiment. Cette location figure au budget immobilier d'entreprises.

Pour assurer la cohérence comptable des écritures, il est nécessaire de transférer le terrain du budget aménagement des zones d'activités au budget immobilier d'entreprises. Ce transfert doit être constaté par délibération.

Les conditions financières de ce transfert sont le versement d'une somme de 946 665 € par le budget immobilier d'entreprises au budget aménagement des zones d'activités. Le montant de 946 665 € correspond à une surface de 21 037 m² au prix de 45 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert du terrain sur lequel la Communauté de Communes a construit le bâtiment DUQUENE du budget immobilier d'entreprises DSV au Budget zones d'activité DSV, pour un montant de 946 665€ (surface de 21 037 m² au prix de 45 € le m²).

- **AUTORISE** le président tous les documents relatifs à ce transfert,
- **DIT** que les crédits résultant de ce transfert sont prévus aux deux budgets considérés.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **21 DEC. 2016** A Trévoux, le 12 décembre 2016
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161212-2016C105-TR
Affichage le :

21 DEC. 2016

**Le Président,
Bernard GRISON**

